

**CONSEIL
SUPERIEUR**



DE L'ÉDUCATION

**Avis à
la ministre
de l'Éducation**

**LA CRÉATION D'UN
ÉTABLISSEMENT PUBLIC
D'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL
DANS LE SUD DE LANAUDIÈRE**

360304
0096005

Québec 

Le Conseil a confié la préparation de cet avis, produit en réponse à une demande de la ministre de l'Éducation, à un Comité formé de Mme Judith Newman, vice-présidente du Conseil et présidente du Comité; de M. Bernard Martel, membre du Conseil et enseignant au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue; de M. Michel Toussaint, directeur général du Cégep de La Pocatière; de M. Jocelyn Vallée, directeur général du Cégep de Sherbrooke.

Recherche et rédaction : Mme Claudine Audet, agente de recherche; Mme Renée Carpentier, coordonnatrice de la Commission de l'enseignement collégial; M. Jean Proulx, secrétaire du Conseil.

Préparation technique : Mmes Lise Ratté, Monique Bouchard.

Avis adopté à la 441^e réunion
du Conseil supérieur de l'éducation
le 11 avril 1996

ISBN: 2-550-30082-3
Dépôt légal:
Bibliothèque nationale du Québec, 1996

**Avis à
la ministre
de l'Éducation**

**LA CRÉATION D'UN
ÉTABLISSEMENT PUBLIC
D'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL
DANS LE SUD DE LANAUDIÈRE**

DIRECTION DES COMMUNICATIONS
Ministère de l'Éducation
1035, de la Chevrotière, 11e
Québec, G1R 5A5

360304
0096005

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
CHAPITRE PREMIER : PARAMÈTRES POUR LA CRÉATION D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL ...	3
1.1 La pertinence	3
1.2 L'impact	6
CHAPITRE DEUX : MALGRÉ UNE CERTAINE PERTINENCE...	9
2.1 Le projet d'implantation d'un établissement public d'enseignement collégial	9
2.2 Le bassin de population et certaines caractéristiques socio-économiques de la région	10
2.3 La clientèle potentielle	12
2.4 La proximité géographique et les moyens de transport	12
2.5 La contribution au développement régional	13
CHAPITRE TROIS : ... DES RAISONS IMPORTANTES POUR NE PAS CRÉER UN NOUVEL ÉTABLISSEMENT PUBLIC	15
3.1 Concernant la création d'un établissement collégial public dans le Sud de Lanaudière	15
3.2 Concernant les priorités à fixer, notamment dans l'état actuel des finances publiques	22
CHAPITRE QUATRE : QUELQUES ACTIONS À PRIVILÉGIER	25
4.1 L'analyse des besoins de formation	25
4.2 L'optique de la concertation régionale	26
4.3 Le centre intégré	26
4.4 Le transport en commun	27
4.5 Des points de service	27
CONCLUSION	29
ANNEXES	31

INTRODUCTION

Le 13 février 1996, en vertu de l'article 9 de sa loi constitutive, le Conseil supérieur de l'éducation a reçu une demande d'avis de la ministre de l'Éducation concernant la création d'un cégep autonome à l'Assomption, en rendant publique la section collégiale du Collège de l'Assomption¹. C'est la deuxième fois que le Conseil est appelé à se prononcer sur la création d'un nouveau cégep². Selon les pouvoirs que lui confère sa loi, le Conseil a créé un comité de travail³, il a rencontré l'ensemble des organismes intéressés⁴, il a documenté du mieux qu'il pouvait les paramètres de son intervention dans les délais qui lui étaient impartis⁵ et il a analysé les données que le Ministère a mises à sa disposition. Le Conseil a aussi pris acte d'informations, de positions et de commentaires rendus publics dans les journaux.

Le présent avis comporte quatre chapitres. Le **premier** rappelle les paramètres auxquels le Conseil entend se référer pour traiter ce dossier. Le **deuxième** présente certains facteurs favorables à la création d'un établissement collégial dans le Sud de Lanaudière. Le **troisième** explicite les raisons qui amènent finalement le Conseil à ne pas recommander la création d'un tel établissement. Le **quatrième** indique quelques voies de réflexion et d'action pour la suite du dossier.

1. Cette lettre de la Ministre est reproduite à l'annexe 1 du présent avis.
2. Voir CSE, *La Création d'un établissement d'enseignement collégial francophone dans l'Ouest de l'île de Montréal*, Québec, 1995.
3. On trouve la liste des membres de ce comité à l'endos de la page couverture.
4. On trouve la liste des associations, organismes et personnes rencontrées à l'annexe 2 de l'avis.
5. Le Conseil devait remettre son avis à la Ministre à la fin d'avril 1996.

CHAPITRE PREMIER

PARAMÈTRES POUR LA CRÉATION D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

Le Conseil trouve utile, avant d'aborder le dossier particulier de la création d'un cégep dans le Sud de Lanaudière, de rappeler les principaux paramètres qui lui serviront à mener son analyse et à juger de l'opportunité de la création d'un tel établissement. Ces paramètres sont ici regroupés autour des notions de pertinence, dans une **première section**, et d'impact, dans une **seconde section**.

1.1 La pertinence

La notion de pertinence doit être comprise ici comme *la réponse appropriée à un besoin réel*. Cela signifie que certains paramètres doivent servir à juger de l'existence et de la nature du besoin et d'autres doivent permettre de décider de la modalité et du contenu de la réponse la plus appropriée.

En ce qui a trait à l'existence et à la nature du besoin, il s'avère essentiel d'examiner la question selon, tout au moins, les cinq paramètres suivants. Chacun d'eux nous livre, en effet, un aspect de la situation qu'il importe de connaître pour bien cerner les besoins.

Premier paramètre: le bassin de population avec son taux de scolarisation. Il importe de connaître, d'abord et avant tout, le bassin de population des municipalités au sein desquelles le futur établissement collégial ira puiser sa clientèle. Qui plus est, il est important de se donner également un portrait du niveau de scolarisation atteint par cette population, selon des données généralement recueillies lors des recensements de la population canadienne, pour les comparer aux taux atteints dans l'ensemble de la population québécoise.

Deuxième paramètre: le profil socio-économique de la région concernée. Il faut donc tracer le mieux possible le profil socio-économique de la région, ce qui contribue à révéler des besoins de formation supérieure initiale et continue, dans les secteurs préuniversitaire et technique. Ce profil nous livre, en effet, un portrait de la réalité et nous indique des besoins à la satisfaction desquels un établissement collégial peut contribuer.

Troisième paramètre: la clientèle potentielle et son profil éventuel. Il s'agit d'estimer ici quelle peut être la clientèle susceptible de fréquenter le nouvel établissement, dans le but d'y recevoir une formation initiale, préuniversitaire ou technique. Cette clientèle, dont on doit prévoir une certaine stabilité ou même une certaine croissance pour l'avenir, proviendra, pour sa plus grande part, des commissions scolaires et des établissements privés situés sur le territoire à desservir. On pourra en prévoir le nombre et se donner une image de son profil, en se basant sur les nouveaux inscrits au collégial en provenance de ces commissions scolaires et de ces établissements privés.

Quatrième paramètre: l'accessibilité réelle, sous deux formes, c'est-à-dire selon le taux de passage des élèves du secondaire au collégial et selon la proximité géographique. Il importe, en effet, de mesurer ce taux de passage aux études collégiales, car ce peut être

là un facteur déterminant — notamment, dans le cas où ce taux est plus bas dans la région concernée que dans l'ensemble du Québec — pour l'implantation d'un nouvel établissement collégial. L'éloignement géographique des établissements collégiaux existants et la durée des trajets pour s'y rendre peuvent aussi être pris en considération en matière d'accessibilité: on parle alors d'accessibilité géographique.

Cinquième paramètre: la capacité d'accueil des établissements collégiaux environnants. On doit ici se demander si des établissements collégiaux existent à des distances raisonnables, s'ils peuvent apporter une réponse aux besoins de la clientèle concernée et s'ils disposent des places suffisantes, et ce, tant en formation préuniversitaire qu'en formation technique.

En ce qui a trait à la modalité et au contenu de la réponse la plus appropriée, il apparaît important de tenir compte, tout au moins, des cinq autres paramètres suivants. Certains nous renvoient, d'ores et déjà, à l'idée qu'aucune réponse institutionnelle aux besoins d'une population locale ne doit être conçue de façon isolée et que, autrement dit, chaque établissement collégial existant ou à venir fait lui-même partie d'un réseau.

Sixième paramètre, donc: la nature même d'un établissement collégial. Selon la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel¹, le cégep est institué pour dispenser l'enseignement préuniversitaire et technique. Sa mission première est donc de dispenser la formation initiale et continue, dans les programmes pour lesquels il a reçu l'autorisation du ministre. Dans le prolongement de sa mission première, et jamais au détriment de celle-ci, le cégep possède aussi un rôle culturel et social — il peut même parfois assurer la conservation d'un patrimoine culturel régional —, par l'entremise de la recherche appliquée, de l'aide technique à l'entreprise, de la participation à l'implantation de technologies nouvelles et par la disponibilité de ses ressources, services et équipements à des fins culturelles, sociales, scientifiques et sportives, contribuant par tout cela au développement d'une région. Il accomplit ces tâches en tant que corporation autonome, possédant son conseil d'administration, son infrastructure administrative et pédagogique et des équipements, tels des laboratoires, une bibliothèque et des gymnases. Le Ministère fixe actuellement² à 2 500 élèves, du moins en périphérie des grands centres, le nombre minimum d'élèves permettant la viabilité pédagogique et financière du cégep, la diversité et la qualité des programmes offerts. En deçà de ce nombre, il reconnaît qu'on puisse implanter un campus — entre 500 et 2 500 élèves — ou un centre d'études — entre 150 et 500 élèves —, rattaché à un cégep existant.

1. Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, L.R.Q., chapitre C-29, article 6.

2. MEQ, *La Déconcentration de l'enseignement collégial. Orientations ministérielles*, Québec, 1992, p. 8.

Septième paramètre : la teneur du devis pédagogique. Il s'agit ici du profil même de l'établissement, c'est-à-dire des programmes de formation qu'il offrira en formation préuniversitaire et en formation technique. Ce profil est normalement tracé dans l'optique d'une réponse appropriée aux besoins de formation décelés dans le milieu à desservir et en tenant compte également de l'offre de services des établissements environnants. Particulièrement dans le secteur technique, on doit prendre en considération la carte des options et le nombre de places disponibles dans l'ensemble des établissements environnants. En somme, le devis pédagogique doit être tracé dans la perspective «réseau», dont on parle plus loin.

Huitième paramètre : la viabilité de l'établissement et de ses programmes. Cette viabilité est liée à un nombre d'élèves suffisant qui fréquenteront le nouvel établissement et s'inscriront à ses programmes. En outre, il importe de prévoir tout au moins une relative stabilité de cette clientèle au cours des années subséquentes. Cette viabilité rejoint également une offre de services et de formations de qualité, car sans cette qualité, le nouvel établissement ne pourra ni «se faire un nom» ni maintenir sa clientèle.

Neuvième paramètre : l'importance de la notion de réseau collégial. L'ensemble des cégeps, de leurs campus et de leurs centres d'études forme un réseau. Ce réseau d'établissements est régi par des règles budgétaires, des conventions collectives et un régime des études; la dispensation et le développement des programmes exigent l'autorisation ministérielle qui, dans le cas des programmes techniques, est octroyée selon ce qu'on appelle une carte des options, que le Ministère cherche aussi à harmoniser avec celle du réseau des établissements secondaires. C'est donc dire l'interdépendance de fait des établissements collégiaux et des programmes de formation et la nécessité de leur développement organique et intégré.

Dixième paramètre : la prise en considération de la tendance actuelle du développement du réseau. Une première phase, débutant en 1967, est axée sur la mise en place et l'expansion d'un réseau de cégeps. Dès 1971, 35 cégeps existent, la très grande majorité nés des établissements de formation classique et de formation technique existants. En 1971, certains cégeps et campus sont regroupés pour former des «cégeps régionaux». Mais, dès 1980, on assiste au démantèlement des cégeps régionaux à l'exception du Champlain Regional College, de sorte que le réseau comprend maintenant 48 cégeps autonomes, répartis sur l'ensemble du territoire³. Depuis lors, les visées d'accessibilité géographique et de rapprochement de l'offre

3. Une formation collégiale est aussi offerte par dix établissements (conservatoires et instituts) d'enseignement collégial relevant d'autres ministères que le MEQ et par 25 établissements privés subventionnés.

de services des différents milieux sont poursuivies, mais généralement selon une formule différente: celle de la déconcentration, c'est-à-dire de la création de centres d'études collégiales et de campus rattachés à des cégeps existants⁴.

1.2 L'impact

La notion d'impact doit être entendue ici comme *l'ensemble des conséquences importantes prévisibles sur les établissements environnants*. Cette notion renvoie donc, elle aussi, à l'optique «réseau». Toute création d'un nouvel établissement — centre d'études, campus ou cégep autonome — comporte normalement des effets sur les effectifs et les programmes des cégeps environnants et sur les ressources financières du réseau.

Onzième paramètre, donc: l'impact sur l'effectif des collèves. La création d'un nouvel établissement collégial peut contribuer à hausser le taux de passage des élèves du secondaire au collégial et, en conséquence, à augmenter la clientèle qui fréquente le cégep. Mais elle peut aussi, et cela risque d'être le cas au sein d'une population où le taux de passage est élevé ou se situe au moins dans la moyenne québécoise, occasionner un déplacement d'effectif. Il importe donc de prendre en considération, par exemple, la zone de recrutement des collèves environnants, les choix passés et actuels de collèves et de programmes faits par les élèves de la zone cible, le taux de passage des élèves issus des commissions scolaires concernées et les prévisions d'effectif.

Douzième paramètre: l'impact sur les programmes des collèves environnants. Il importe d'évaluer si le devis pédagogique du nouvel établissement ne vient pas mettre en péril certains programmes, préuniversitaires ou techniques, offerts dans les collèves environnants. Certains programmes techniques, notamment, ont nécessité des investissements importants en ressources financières et humaines ou encore des développements concertés avec d'autres collèves et avec des commissions scolaires du territoire. Il faut toujours viser à préserver la qualité des services de formation et la viabilité des programmes offerts dans l'ensemble du réseau.

4. Ainsi, des centres d'études collégiales sont créés à Mont-Laurier (1983), à Chibougamau (1983), à Amos (1983), aux Îles-de-la-Madeleine (1983), à Val-d'Or (1988), à Carleton (1989), à Montmagny (1994) et en Charlevoix (1994). Des campus rattachés au cégep de l'Outaouais et au cégep de Limoilou sont aussi créés, respectivement en 1988 et 1991. Le Champlain Regional College comprend, pour sa part, trois campus depuis 1971-1972: Saint-Lambert-Longueuil (1971), Lennoxville (1971) et Saint Lawrence (Québec, 1972). Parallèlement au mouvement de déconcentration, le campus anglophone du cégep de l'Outaouais devient le cégep Héritage (1988), deux établissements privés sont aussi transformés en cégep — Beauce-Appalaches (1990) et Marie-Victorin (1993) — et le cégep Gérard-Godin est créé dans l'Ouest de l'île de Montréal (1995).

Treizième paramètre : l'impact sur les ressources financières du réseau. Il s'agit ici, d'abord, d'évaluer les coûts directs d'immobilisation et de fonctionnement du nouvel établissement, les coûts d'application des conventions collectives et les coûts récurrents et de voir, si possible, s'il n'y a pas une augmentation des coûts unitaires (per capita) des collèges où l'effectif décroît à cause de l'ouverture du nouvel établissement. Enfin, il faut voir si l'implantation et le fonctionnement du nouvel établissement se font avec de « l'argent neuf » ou s'il s'agit de puiser à même les ressources budgétaires existantes dans le réseau.

* *
*

C'est l'ensemble de ces paramètres, regroupés autour des notions de pertinence et d'impact, qui peut aider à prendre une décision éclairée, en ce qui concerne la création d'un nouvel établissement collégial public. Il contribue également à définir le type d'établissement — centre d'études, campus ou cégep autonome — et son devis pédagogique, en lien avec les besoins décelés et l'offre de services existante dans le réseau.

MALGRÉ UNE CERTAINE PERTINENCE...

Le Conseil entend maintenant étudier la question particulière de la création d'un établissement public d'enseignement collégial dans le Sud de la région Lanaudière, établissement qui, selon l'intention gouvernementale, résulterait de la transformation de la section collégiale du Collège de l'Assomption en cégep public autonome. Dans le présent chapitre, le Conseil montre que, à l'analyse de quelques paramètres, il peut paraître pertinent de créer un établissement d'enseignement collégial public dans le Sud de Lanaudière.

2.1 Le projet d'implantation d'un établissement public d'enseignement collégial¹

C'est au milieu des années 1980 que s'amorcent des discussions et des travaux concernant le projet d'augmenter l'offre d'enseignement collégial dans le Sud de Lanaudière. Une étape capitale est franchie en 1988, par la création d'un Comité pour l'implantation d'un campus collégial public. L'idée d'ouvrir un campus à Repentigny, rattaché au Cégep Joliette-De Lanaudière, faisait alors consensus au sein du Comité; elle a été maintenue par les intervenants du milieu jusqu'au printemps 1995. En 1991, la ministre de l'Éducation donnait une réponse négative à cette demande de création d'un campus, principalement parce que les études du Ministère indiquaient qu'il n'y avait pas de problème particulier d'accès aux études collégiales pour les jeunes de cette région.

Le projet d'implantation est relancé, après que le Premier Ministre eut annoncé, en août 1994, qu'il avait l'intention d'établir un campus d'études collégiales dans la partie Sud de Lanaudière et qu'il se fut engagé à ce que la réalisation de ce projet ne mette pas en péril le Collège de L'Assomption. Dès l'automne, le Comité pour l'implantation fait donc parvenir au Ministère une nouvelle demande, par l'intermédiaire de la députée de Terrebonne et déléguée régionale. Le Ministère étudie alors la question et analyse des scénarios et des sites potentiels (notamment, à Repentigny et à Terrebonne).

Après avoir pris connaissance des scénarios envisagés par le Ministère, et tout particulièrement de leurs effets sur l'effectif du Collège de L'Assomption, le Comité formule, au printemps de 1995, un nouveau projet qui consiste à convertir la section collégiale du Collège de L'Assomption en cégep public autonome et à joindre un campus de ce nouveau cégep au centre de formation professionnelle déjà autorisé à Terrebonne, pour en faire finalement un centre intégré. Par la suite, les représentants du Cégep Joliette-De Lanaudière démissionnent du Comité.

En janvier 1996, dans un mémoire présenté au Conseil des ministres, le ministre de l'Éducation propose d'adopter le principe de la conversion de la section collégiale du Collège de L'Assomption en cégep public autonome et de remettre après les États généraux sur l'éducation la décision relative à l'implantation d'un établissement à Terrebonne. En février 1996, la ministre de l'Éducation demande l'avis du Conseil supérieur de l'éducation concernant l'intention gouvernementale de créer un cégep à L'Assomption en rendant publique la section collégiale du Collège de L'Assomption.

1. Pour cet historique, voir principalement le *Mémoire au Conseil des ministres, concernant l'implantation d'un établissement d'enseignement collégial dans le Sud de Lanaudière*, mémoire présenté en janvier 1996.

Ce bref historique montre que, depuis une dizaine d'années, existe **une continuité du désir du milieu de voir s'implanter dans le Sud de Lanaudière un établissement d'enseignement collégial. Mais il rend aussi manifeste que l'unanimité régionale n'existe plus en ce qui a trait au scénario à retenir.**

2.2 Le bassin de population et certaines caractéristiques socio-économiques de la région

Lanaudière a été reconnue comme région administrative par le gouvernement du Québec, en décembre 1987. Auparavant, elle était jumelée aux Laurentides ou à Montréal². L'ensemble de la région de Lanaudière englobe six municipalités régionales de comté (MRC): Joliette, D'Autray, Matawinie, L'Assomption, Les Moulins et Montcalm. Depuis 1981, Lanaudière est la région qui a connu la plus grande croissance démographique au Québec³. Ainsi, pendant la période allant de 1991 à 1993, la population de la région a augmenté de 8,1%, ce qui est de beaucoup supérieur à la croissance observée dans l'ensemble du Québec, soit 1,8%⁴. Cette croissance est surtout due à l'arrivée de nouveaux ménages⁵, dans un contexte d'étalement urbain.

Le Sud de Lanaudière comprend trois MRC: L'Assomption, qui inclut les municipalités de L'Assomption, de Repentigny et de Le Gardeur et qui compte, au total, selon les données du recensement de 1991, 91 537 habitants; Les Moulins, qui inclut les municipalités de Terrebonne, de Mascouche et de Lachenaie et qui totalise 91 156 habitants; Montcalm, qui comprend Sainte-Julienne, Saint-Lin et Saint-Calixte et qui inclut, au total, 32 872 habitants. La population totale des trois MRC est donc de 215 565 habitants⁶. C'est dans le Sud qu'on retrouve la grande majorité de la population de la région de Lanaudière (80,7%)⁷, car les zones urbaines y sont concentrées. Les plus grosses villes sont Repentigny (49 630 habitants), Terrebonne (39 678 habitants) et Mascouche (25 828 habitants), toujours selon les données du recensement de 1991.

Entre 1986 et 1991, la population a augmenté de 24,6% dans la MRC des Moulins, de 19,5% dans la MRC de L'Assomption et de 13% dans la MRC Montcalm⁸. Les jeunes de 0 à 14 ans sont surreprésentés dans la population de chacune des trois MRC — 26,5% pour la MRC des Moulins; 24,5% pour la MRC L'Assomption; et 21,2% pour la MRC de Montcalm — comparativement à leur importance relative dans l'ensemble du Québec, soit 20,0%⁹.

2. Conseil régional de développement de Lanaudière, *Plan stratégique, Région Lanaudière*, 1993, p. 14.

3. *Ibid.*, p. 15.

4. MICST, *Profil économique de la région de Lanaudière, 1994-1995*, p. 10.

5. Conseil régional de développement de Lanaudière, *op. cit.*, p. 18.

6. Données du recensement de 1991, dans Cégep Joliette-De Lanaudière, *Mémoire présenté au Conseil supérieur de l'éducation*, 1996, p. 10.

7. MICST, *op. cit.*, p. 10.

8. Données du recensement, dans Cégep Joliette-De Lanaudière, *op. cit.*, p. 10.

9. MICST, *op. cit.*, p. 36.

La région de Lanaudière dispose d'une bonne diversité d'activités économiques¹⁰, bien que la presque totalité des entreprises soient de petite taille (moins de 50 employés¹¹). La représentation des secteurs secondaire et tertiaire se compare à celle de la moyenne québécoise. Ils occupent respectivement 24,3% et 73% du marché de l'emploi, alors que ces chiffres sont de 23,5% et de 72,3% pour l'ensemble du Québec. Les cinq principales industries manufacturières, si l'on considère le nombre d'emplois, sont, par ordre décroissant: les aliments, le bois, les produits métalliques, les produits en matière plastique et le meuble (et les articles d'ameublement). Elles regroupent 47,1% des emplois manufacturiers. Dans le secteur tertiaire, les services et le commerce occupent les principales places, suivis des transports, de la communication, d'autres services publics et de l'administration publique.

En ce qui concerne les revenus, il faut d'abord noter que, en 1993, le revenu personnel par habitant était de 20 200 \$ dans la MRC de L'Assomption, de 18 200 \$ dans la MRC des Moulins et de 13 900 \$ dans la MRC de Montcalm. Pour l'ensemble du Québec, ce revenu était alors de 16 200 \$¹². Par ailleurs, si l'on considère le revenu moyen annuel des ménages, il était établi, en 1991, à 49 554 \$ dans la MRC de L'Assomption, à 46 670 \$ dans la MRC des Moulins et à 34 484 \$ dans la MRC de Montcalm. Il était alors de 40 826 \$ pour l'ensemble du Québec. Ainsi, le revenu annuel moyen des personnes en 1993 et le revenu annuel moyen des ménages en 1991 sont plus élevés que la moyenne québécoise dans les MRC de L'Assomption et des Moulins, tandis qu'ils sont moins élevés dans la MRC de Montcalm¹³.

Pour sa part, la population des jeunes de 15 à 24 ans des trois MRC du Sud de Lanaudière a, à première vue, un taux de scolarisation inférieur à la moyenne québécoise, le plus bas taux se situant dans la MRC de Montcalm¹⁴. Cette situation pourrait éventuellement s'expliquer, en partie du moins, par un faible taux de persévérance aux études secondaires, mais aussi par la forte proportion d'élèves de 15 à 19 ans encore aux études secondaires et par l'exode d'une partie des jeunes de 15 à 24 ans plus scolarisés.

De la considération du bassin de population et de certaines caractéristiques, on peut faire ressortir les faits saillants qui suivent: **il y a une assez forte croissance observée et prévisible de la population, liée à l'étalement urbain; l'économie régionale est largement dominée par le secteur tertiaire; les revenus moyens des personnes et des ménages sont plus élevés dans les MRC des Moulins et L'Assomption que dans l'ensemble du Québec; le taux de scolarisation de la population des 15 - 24 ans des trois MRC du Sud de Lanaudière est probablement légèrement inférieur à la moyenne québécoise.**

10. Conseil régional de développement de Lanaudière, *op. cit.*, p. 23.

11. *Ibid.*, p. 32.

12. MICST, *op. cit.*, p. 38.

13. Cégep Joliette-De Lanaudière, *Mémoire présenté au Conseil supérieur de l'éducation*, 1996.

14. Voir le tableau 1 à l'annexe 3.

2.3 La clientèle potentielle

Les territoires des commissions scolaires Des Manoirs, Le Gardeur et Cascades-L'Achigan sont les trois territoires du Sud de Lanaudière qui fournissent le grand bassin de recrutement de l'éventuel cégep. L'effectif total des élèves inscrits en 5^e et 6^e secondaire, à la formation générale à temps complet, dans les territoires de ces trois commissions scolaires, était de 2 142 élèves en 1993 : 761 sur le territoire de la Commission scolaire Des Manoirs ; 1 026, sur le territoire de la Commission scolaire Le Gardeur ; 355 sur le territoire de la Commission scolaire Cascades-L'Achigan. Le Ministère prévoit une croissance jusqu'en 2007, ce qui permettra d'atteindre alors un effectif de 3 185 élèves. Ce phénomène de croissance de l'effectif s'applique à chacun des territoires des trois commissions scolaires¹⁵.

Quant à l'effectif des nouveaux inscrits dans les collèges en provenance des territoires des trois commissions scolaires, il était de 1 749 élèves en 1994. Le Ministère prévoyait qu'il y aurait 1 760 nouveaux inscrits en 1995. Il prévoit aussi une croissance significative, jusqu'à 2 563 élèves en 2007, l'augmentation la plus importante se situant plus loin dans le temps, soit entre 2005 et 2007¹⁶.

On peut donc conclure qu'il y a, dans le Sud de Lanaudière, **un bassin de recrutement d'élèves qui pourrait éventuellement être suffisant pour assurer la viabilité pédagogique et financière d'un nouvel établissement collégial public, mais plus particulièrement encore dans près d'une dizaine d'années.**

2.4 La proximité géographique et les moyens de transport

Les élèves des territoires des trois MRC concernées se dirigent principalement vers le Collège de L'Assomption, le Cégep Joliette-De Lanaudière, certains cégeps de l'île de Montréal — Rosemont, Marie-Victorin, Ahuntsic, Bois-de-Boulogne —, le cégep Montmorency situé dans la région de Laval, le cégep Lionel-Groulx et le cégep de Saint-Jérôme situés dans la région des Laurentides. À partir de la MRC des Moulins, il existe un service bien organisé de transport en autobus vers Montréal et Laval. Les autobus partent de Terrebonne¹⁷ et se rendent jusqu'à la station de métro Henri-Bourassa, en s'arrêtant en chemin à Laval. À partir de ces endroits, les étudiantes et étudiants utilisent soit le métro soit les services d'autobus qui les conduisent au cégep concerné. Ainsi, de la MRC des Moulins, un service de transport en commun existe vers Laval et Montréal, mais non vers L'Assomption, Sainte-Thérèse ou Joliette. Pour aller de Terrebonne à un cégep de l'île de Montréal en utilisant ce transport en commun, on peut facilement penser qu'il faut une heure ; pour ceux et celles qui n'habitent pas la ville de Terrebonne, s'ajoute le temps requis pour se rendre à la station d'autobus de Terrebonne. À partir de la MRC de L'Assomption, il existe un service bien organisé de transport en commun qui fait la navette entre Repentigny et la station de métro Radisson : différents points de service existent, dans la ville même de Repentigny, et le service est régulier et fréquent. Il y a aussi un

15. Voir le tableau 2 à l'annexe 3.

16. Voir le tableau 3 à l'annexe 3.

17. Un service d'autobus local permet aux étudiantes et étudiants de se rendre à Terrebonne à partir de leur lieu de résidence.

service de transport en commun entre Montréal et Joliette; ce service part aussi du métro Radisson et dessert au passage plusieurs municipalités de la MRC L'Assomption. De la MRC de Montcalm, un service existe vers Montréal ainsi qu'un service plus local qui, à partir d'avril 1996, devrait être étendu pour mieux servir le secteur de Terrebonne.

Il ressort donc de ce bref regard, comme des analyses du ministère de l'Éducation et des avis mêmes des intervenants et intervenantes du milieu, **que c'est davantage la disponibilité partielle et inégale des transports en commun et le temps de transport que la distance proprement dite qui peuvent nuire à l'accès à l'enseignement collégial**¹⁸.

2.5 La contribution au développement régional

Les acteurs consultés sont conscients qu'un établissement collégial peut contribuer de façon significative au développement régional: plusieurs mémoires présentés au Conseil l'ont en effet rappelé, en faisant un argument important pour la création d'un deuxième cégep dans la région. On n'a qu'à penser, par exemple, à l'engagement du personnel d'un collège dans les dossiers de développement régional, aux possibilités de transferts technologiques et à la disponibilité des équipements. C'est aussi en considérant ce lien entre la présence d'un établissement collégial et le développement socio-économique de la région¹⁹ qu'on a souligné qu'il fallait chercher à placer le centre de décision le plus près possible des gens concernés: il paraît, par exemple, plus facile de faire des ententes qui répondent réellement aux besoins, si tous les intervenants se retrouvent sur le même territoire. Ainsi, la présence d'un cégep autonome, plutôt que d'un campus relevant du Cégep Joliette-De Lanaudière situé plus au nord, est vue par plusieurs comme un moyen de développer le sentiment d'appartenance dans le Sud, comme une valeur ajoutée aux services offerts à la population et comme un moyen de limiter l'exode des jeunes du Sud de Lanaudière vers l'île de Montréal.

La présence d'un établissement collégial public, surtout s'il s'agit d'un cégep autonome, pourrait éventuellement représenter un apport significatif pour le développement du Sud de Lanaudière.

* *
*

Au total, donc, certains facteurs indiquent qu'il pourrait être pertinent de créer dans le Sud de Lanaudière un établissement public d'enseignement collégial: un souhait de plusieurs acteurs régionaux, un bassin de population, une clientèle potentielle, un problème de durée des trajets pour accéder aux cégeps voisins et une contribution possible au développement régional.

18. MEQ, *Centre d'études collégiales dans Lanaudière, Étude de pertinence*, Québec, 1989, p. 2; Cégep de Joliette-De Lanaudière, *Mémoire présenté au Conseil supérieur de l'éducation*, 1996.

19. Voir CSE, *Le Développement socio-économique régional: un choix à raffermir en éducation*, Québec, 1989.

... DES RAISONS IMPORTANTES POUR NE PAS CRÉER UN NOUVEL ÉTABLISSEMENT PUBLIC

Dans ce chapitre, le Conseil analyse un ensemble de facteurs qui doivent forcément être pris en considération dans la réflexion sur la pertinence de créer un établissement public d'enseignement collégial dans le Sud de Lanaudière. Le Conseil présente ces facteurs en deux groupes qui constituent les **deux sections** de ce chapitre : d'abord, des facteurs qui touchent de façon générale la création d'un établissement collégial dans le Sud de Lanaudière ou qui se rapportent plus spécifiquement à la conversion de la section collégiale du Collège de L'Assomption en cégep public autonome ; d'autres, ensuite, qui ont trait à la nécessité d'établir des priorités, notamment dans la situation difficile dans laquelle se trouvent les finances publiques.

3.1 Concernant la création d'un établissement collégial public dans le Sud de Lanaudière

Une première raison qui conduit le Conseil à ne pas suggérer la création d'un établissement collégial public dans le Sud de Lanaudière **a trait à l'absence de consensus concernant à la fois l'existence d'un tel établissement et son scénario de développement.** Considérant l'ensemble des organismes rencontrés, tant nationaux que régionaux, aucun consensus ne s'en dégage vraiment. Le consensus n'est guère plus évident si l'on se restreint aux intervenants de la région de Lanaudière, à moins de ne se limiter qu'à cette volonté de pourvoir le Sud de la région d'un établissement de formation collégiale à prédominance technique ; toutefois, dès qu'il est question de modalités, le consensus disparaît. Des tensions importantes existent entre le Nord et le Sud de la région. Ni le Collège de L'Assomption ni le Cégep Joliette-De Lanaudière ne font l'unanimité avec leur projet respectif. Ni l'un ni l'autre, d'ailleurs, ne réussit à aller chercher l'assentiment de la majorité des intervenants extérieurs à la région de Lanaudière.

Les organismes extérieurs à la région de Lanaudière, organismes nationaux pour la plupart, préfèrent généralement le statu quo, en particulier dans un contexte d'enveloppe fermée et de compressions pour le réseau. Parmi les organismes nationaux rencontrés, deux ont témoigné d'une certaine ouverture par rapport au projet du Cégep Joliette-De Lanaudière ; par ailleurs, un seul appuie le projet de conversion du Collège de L'Assomption en cégep public, mais à la condition, a-t-il précisé, que les sommes d'argent requises ne soient pas puisées à même l'enveloppe fermée du réseau. Sous la bannière d'un même scénario, on a aussi vu se profiler des priorités et des intérêts régionaux divergents : alors que, pour certaines personnes ou certains organismes, le campus de formation technique apparaît comme étant le point névralgique, pour d'autres, c'est la survie du Collège de L'Assomption qui semble plus déterminante que tout le reste. Cette absence de consensus rend pour le moins sceptique quant au développement d'approches harmonieuses et complémentaires entre les intervenants de la région, harmonisation et complémentarité perçues par ailleurs par tout le monde comme essentielles au développement proposé. Elle révèle également un problème d'appartenance régionale, que la création d'un nouvel établissement collégial public ne saurait régler à elle seule.

Cette difficulté d'en arriver à un consensus s'observe d'ailleurs à travers la diversité des scénarios promus par l'un ou l'autre des intervenants : conversion de la section collégiale du Collège de L'Assomption en cégep

public autonome, soit en maintenant sa capacité d'accueil actuelle soit en l'augmentant à 1 200 places; conversion de la section collégiale du Collège de L'Assomption en cégep public autonome et ouverture, à Terrebonne, d'un établissement satellite rattaché au Cégep de L'Assomption, établissement dont le site est à déterminer ou serait localisé dans le centre intégré de formation professionnelle et technique; création de deux campus rattachés au Cégep Joliette-De Lanaudière qui deviendrait le Cégep régional De Lanaudière, dont l'un serait issu de la conversion de la section collégiale du Collège de L'Assomption ou encore serait créé à Repentigny et l'autre serait situé à Mascouche; transformation du Cégep Joliette-De Lanaudière en cégep régional avec trois campus, soit à Joliette, à Repentigny et à Terrebonne; création d'un campus rattaché au Cégep Lionel-Groulx et conversion de la section collégiale du Collège de L'Assomption en campus rattaché à un autre cégep (qui ne serait pas celui de Joliette-De Lanaudière); statu quo et prévision de réponses graduelles aux besoins par les cégeps existants. Il faut voir aussi que, sous cette diversité de scénarios, les types de formation privilégiés diffèrent également. Sans entrer dans les détails, le Conseil croit opportun de rappeler ici que les scénarios qui se limitent à la conversion de la partie collégiale du Collège de L'Assomption accordent préséance à la formation préuniversitaire, alors que tous les autres mettent au contraire l'accent sur des besoins en formation technique.

Une deuxième raison a trait au taux de passage et au taux d'admission au collégial des élèves du Sud de Lanaudière. Si l'on prend en considération les élèves de 5^e et 6^e secondaire en provenance des territoires des trois commissions scolaires, le taux de passage au collégial est à peu près équivalent, soit 69,8%, au taux de passage pour l'ensemble du Québec, soit 69,6%. Vu sous cet angle, on ne peut donc parler d'un grave problème d'accès aux études collégiales, bien que pour les élèves du territoire de la Commission scolaire Cascades-L'Achigan le taux de passage soit seulement de 62,5%, alors que celui des élèves des territoires des commissions scolaires des Manoirs et Le Gardeur est respectivement de 77,8% et de 69,0%¹.

Certes, on pourrait penser, a priori à tout le moins, que le taux de passage s'améliorerait si l'on avait, à proximité, et surtout pour les élèves du territoire de la Commission scolaire Cascades-L'Achigan², un établissement public d'enseignement collégial. Mais on peut surtout présumer que l'on assisterait bien davantage à une redistribution de la clientèle, plutôt qu'à la hausse significative du taux de passage, ce qui nous renvoie à des questions d'impacts.

En outre, les données du Service régional d'admission du Montréal métropolitain (SRAM) indiquent que les élèves en provenance du Sud de Lanaudière qui font une démarche complète (c'est-à-dire jusqu'au troisième tour, s'il y a lieu) sont admis en très grande majorité: 97% des élèves du

1. Voir le tableau 5 à l'annexe 3.

2. Il s'agit d'un territoire plus rural, où les revenus sont moins élevés et où la population est aussi moins scolarisée.

territoire de la Commission scolaire des Manoirs qui font une démarche complète d'admission sont admis dans un collège; sur le territoire de la Commission scolaire Cascades-L'Achigan, ce taux est de 98%; il est de 96% sur le territoire de la Commission scolaire Le Gardeur. Ces taux sont comparables à celui de l'ensemble des élèves qui font une demande d'admission dans les collèges du SRAM (96%)³. Les données du SRAM montrent également que, à la fin des trois tours, la très grande majorité (87%) des élèves admis dans les collèges du SRAM voient leur choix initial de programme accepté. Aucun indice ne nous porte à croire que la situation soit différente pour les élèves du Sud de Lanaudière.

Il importe d'ajouter que les élèves en provenance du Sud de Lanaudière qui font une demande d'admission dans un cégep relié au SRAM sont aussi nombreux à faire une démarche complète que l'ensemble des élèves qui s'inscrivent au SRAM. Il n'y a donc pas de raison de croire que la distance ou le temps de transport découragent particulièrement les élèves du Sud de Lanaudière, les incitant à ne pas poursuivre leurs études au collégial⁴.

Une troisième raison de ne pas suggérer la création d'un établissement public d'enseignement collégial dans le Sud de Lanaudière **à trait à l'offre de formation des cégeps environnants**. Les principaux établissements collégiaux fréquentés par les élèves des territoires des trois commissions scolaires concernées sont: Collège de L'Assomption (24,2% des nouveaux inscrits); Cégep de Montmorency (13,1%) Cégep Ahuntsic (11,9%), Cégep Lionel-Groulx (10,8%), Cégep Maisonneuve (8,9%), Cégep Joliette-De Lanaudière (7,7%), Cégep Marie-Victorin (7,2%), Cégep Bois-De-Boulogne (7,1%), Cégep de Rosemont (5,3%) et Cégep de Saint-Jérôme (3,8%). En 1993, les trois programmes qui regroupaient le plus de nouveaux inscrits étaient sciences humaines (35,7%), sciences de la nature (20,9%) et techniques administratives (7,3%). On retrouvait 25,7% des élèves disséminés de façon très dispersée dans 65 autres programmes techniques offerts, en majorité (60 programmes) dans les cégeps environnants⁵. Tous ces établissements collégiaux se situent dans un rayon d'au plus 50 kilomètres⁶, soit à partir de Repentigny soit à partir de Terrebonne. Le plus généralement, les distances à parcourir se situent dans les 30 kilomètres.

3. SRAM, *Rapport annuel 1994-1995*, annexe 2, p. 7.

4. Pour les élèves en provenance du territoire des Manoirs: 595 élèves ont fait une démarche complète d'admission (automne 1995) sur 645 demandes d'admission, soit la très grande majorité (92,2 %); pour les élèves en provenance du territoire de Le Gardeur: 673 élèves ont fait une démarche complète sur 812 demandes d'admission, soit la grande majorité (82,9 %); pour les élèves en provenance du territoire de Cascades-L'Achigan: 228 élèves ont fait une démarche complète sur 243 demandes d'admission, soit la très grande majorité (93,8 %) (données fournies sur demande par le SRAM). Par ailleurs, si l'on considère l'ensemble des élèves du SRAM, on constate que c'est 82 % des candidats qui font une démarche complète (année 1994), soit 51 789 candidats sur 63 185 demandes totales d'admission. Voir SRAM, *Rapport annuel 1994-1995*, annexe 2, p. 7.

5. MEQ, *Projet d'ouverture d'un établissement d'enseignement collégial dans le Sud de Lanaudière*, Québec, 1995, p. 15.

6. Le Cégep de St-Jérôme est cependant un peu plus éloigné de Repentigny et le Cégep Joliette-De Lanaudière est également un peu plus éloigné de Terrebonne.

En ce qui concerne plus particulièrement l'offre de formation technique, on doit d'abord noter que 13 programmes sont autorisés dans la région immédiate de Lanaudière (si l'on inclut ceux du Collège de L'Assomption). Si l'on considère la grande région de Laval-Laurentides-Lanaudière, ce sont alors 32 programmes différents qui sont autorisés, soit 27 % des programmes autorisés dans l'ensemble du Québec (119 programmes techniques menant au DEC sont autorisés, en 1995-1996). Si l'on ajoute les cégeps de l'île de Montréal dont on a parlé plus haut, il y va de 60 programmes différents (soit 50 % des programmes offerts en formation technique dans tout le réseau). Cette offre de formation technique s'inscrit dans 13 des 21 secteurs de formation existants. À titre de comparaison, la carte des programmes techniques offerts aux élèves de la région de Québec et de sa banlieue (un rayon de 50 kilomètres environ) est de 51 programmes⁷ (soit 42 % des programmes offerts en formation technique dans tout le réseau). Cette comparaison donne à penser, à première vue, que la population du Sud de Lanaudière n'est pas plus mal desservie, par exemple, que la région de Québec. Certes, la région de Lanaudière elle-même a une carte des programmes relativement limitée, mais on ne peut promouvoir l'auto-suffisance des régions en la matière ni ignorer l'offre de services des établissements environnants dans un rayon d'au plus 50 kilomètres.

Une quatrième raison se rapporte à la capacité d'accueil des cégeps environnants. Pour six des neuf cégeps où s'inscrivent en nombre significatif des élèves de la région, les devis pédagogiques pour l'année 1996-1997 ont été révisés à la hausse : Cégep Joliette-De Lanaudière (de 2 000 à 2 300); Cégep Montmorency (de 4 950 à 5 250); Cégep de Saint-Jérôme (de 3 537 à 3 625); Cégep de Maisonneuve (de 4 900 à 5 300); Cégep Ahuntsic (de 5 800 à 6 000); Cégep Bois-De-Boulogne (de 2 500 à 3 225). Seuls les cégeps Marie-Victorin, Rosemont et Lionel-Groulx demeurent stables⁸.

En outre, les prévisions de l'effectif étudiant dans les collèges concernés indiquent, pour la majorité d'entre eux, une diminution de l'effectif à compter de la fin du XX^e siècle. Si les prévisions s'avèrent exactes, les cégeps Saint-Jérôme et Lionel-Groulx connaîtront cependant des trajectoires nettement différentes : le Cégep de Saint-Jérôme bénéficiant d'une croissance quasi constante de son effectif au moins jusqu'en 2004, le Cégep Lionel-Groulx atteignant, pour sa part, un sommet en 1999 pour ne subir qu'une très légère diminution par la suite. Ces mêmes prévisions indiquent aussi qu'au moins cinq de ces établissements pourraient se retrouver, dès le début du siècle, avec un effectif inférieur à ce qu'il était en 1994. C'est le cas notamment des cégeps Joliette-De Lanaudière, Bois-de-Boulogne, Maisonneuve, Montmorency et Rosemont. Ce phénomène n'est d'ailleurs pas sans

7. Les établissements considérés sont, au secteur public : Campus Saint-Lawrence du Champlain Regional College, Cégep François-Xavier-Garneau, Cégep de Limoilou, Cégep de Sainte-Foy, Cégep de Lévis-Lauzon ; au secteur privé : Campus Notre-Dame de Foy, Collège Bart, Collège Mérici, Collège O'Sullivan de Québec inc, Collège de Lévis.

8. Voir le tableau 4 à l'annexe 3.

importance si l'on se rappelle que l'augmentation la plus sensible de la clientèle potentielle issue du Sud de Lanaudière n'est prévue qu'entre les années 2005 et 2007.

Il faut aussi noter que, cette année, le MEQ a modifié la définition du devis pédagogique. Maintenant, la capacité d'accueil apparaissant au devis ne représente une limite qu'à des fins d'immobilisation. Cela signifie qu'un établissement peut recevoir plus d'élèves que ne le prévoit son devis actuel, s'il ne requiert pas de financement pour des immobilisations. Mis à part ce financement pour les immobilisations, les établissements seront donc financés pour leur clientèle réelle. Ainsi, les établissements qui disposaient, jusqu'à maintenant, d'une capacité d'accueil plus grande que celle qu'ils utilisaient réellement pourraient éventuellement connaître des augmentations de clientèles. On peut en outre penser que ce réajustement dans la définition du devis dénote une orientation ministérielle visant à rentabiliser au maximum les installations actuelles.

Enfin, à compter de l'automne 1997, le DES donnant accès à des études collégiales supposera notamment la réussite des cours suivants: langue d'enseignement et langue seconde de 5^e secondaire, mathématique de 5^e secondaire ou un cours enrichi équivalent de 4^e secondaire, histoire et sciences physiques de 4^e secondaire. Il s'agit d'une augmentation des exigences prévues pour l'obtention du DES, mais qui n'était pas encore en vigueur. Cette augmentation des exigences ne s'appliquera toutefois qu'au DES donnant accès aux études collégiales. L'obtention du DES demeurera donc possible en respectant les exigences requises dans le régime pédagogique transitoire encore en vigueur au secondaire, pour ceux et celles qui n'aspirent pas à l'enseignement supérieur. Les collèges sont largement favorables à cette mesure, ayant souvent dénoncé la préparation déficiente de plusieurs élèves admis aux études collégiales. Une telle mesure devrait avoir pour effet de contribuer à diminuer les échecs au collégial: tel est du moins l'objectif poursuivi. Elle aura aussi inévitablement un effet sélectif sur la clientèle. Considérant la diminution possible des échecs, l'effet sur la durée des études et la sélection de la clientèle inhérente à cette nouvelle mesure, on pourrait éventuellement s'attendre aussi à des effets sur la capacité d'accueil des établissements. Ne serait-il pas plus logique de mieux connaître l'impact de cette nouvelle mesure, avant de penser à la création de nouveaux établissements ou même à l'injection de nouvelles places-élèves? Il ne semble donc pas que l'on ait de réelles raisons de craindre l'incapacité des établissements actuels de répondre à la demande, leur capacité étant à la hausse plutôt qu'à la baisse.

Une cinquième raison se rattache à l'impact prévisible de la création d'un établissement public d'enseignement collégial sur la clientèle et les programmes des cégeps environnants. La question de l'impact sur les établissements existants a donné lieu jusqu'à maintenant à des discours bien différents, selon les intérêts des personnes rencontrées. Mais au-delà de la diversité des propos entendus, deux constats méritent d'être rappelés. Le premier tient à la pauvreté des données actuellement disponibles concernant les impacts possibles sur les établissements existants. Le deuxième porte sur la concurrence accrue inhérente aux propositions faites jusqu'à maintenant.

Pour tenter d'estimer les impacts possibles, le ministère de l'Éducation n'a considéré jusqu'à maintenant qu'un seul devis pédagogique et, en l'occurrence, un devis dans lequel on accordait une place prépondérante à la formation préuniversitaire. L'analyse faite a révélé des impacts particulièrement négatifs pour le Collège de L'Assomption, dont l'offre de formation est principalement dans le secteur de la formation préuniversitaire. Or, les besoins exprimés, bien que de façon encore très imprécise, par les représentantes et les représentants de la région, s'inscrivent plus dans le secteur de la formation technique que dans celui de la formation préuniversitaire, sans toutefois nier l'existence de besoins aussi de ce côté. Aucun scénario accordant une place prépondérante à la formation technique n'a fait l'objet d'études d'impacts de la part du Ministère. À première vue, on peut croire qu'un tel scénario réduirait les impacts négatifs sur le Collège de L'Assomption, et ce, peut-être même de façon très significative. Mais on peut penser aussi que les impacts sur les autres établissements pourraient ne pas être négligeables.

Chose certaine, on ne saura mesurer ces impacts tant et aussi longtemps qu'aucun devis pédagogique relativement précis ne sera sérieusement considéré. Deux devis pédagogiques ont été portés à l'attention du Conseil, dans le cadre de ses consultations : un premier par les adeptes du projet de conversion du Collège de L'Assomption en cégep public autonome et un second par le Cégep Joliette-De Lanaudière et ses partenaires⁹. Dans les deux cas, les proposeurs ont insisté sur la nécessité de développer une offre de formation harmonisée, une offre qui limite le plus possible la concurrence déjà grande entre les établissements existants.

Le premier devis proposé, en juin 1995, pour une formation collégiale technique offerte dans un centre intégré de formation professionnelle et technique, vise un effectif de départ de 826 places. Il comprend une possibilité de neuf programmes dont trois restent à préciser. Quant aux six autres, ils entrent en concurrence directe avec les programmes offerts dans l'un ou l'autre des cégeps environnants, s'inscrivant tantôt dans une concurrence déjà très forte, tantôt dans une concurrence plus faible. Il est en outre surprenant de constater que certains programmes retenus pour ce centre établissent cette concurrence entre cégeps au nom d'une harmonisation avec les programmes professionnels du secondaire¹⁰. L'autre devis proposé, en mars 1995, prévoit une offre en formation technique et en formation préuniversitaire dans un campus rattaché au Cégep Joliette-De Lanaudière, le nombre de places-élèves estimées au départ étant de 565 au secteur préuniversitaire et de 749 au secteur technique. Une lecture sommaire de ce devis indique là aussi la présence de plusieurs inconnues¹¹ et de programmes déjà largement répandus dans les collèges environnants.

9. Les deux devis sont présentés dans l'annexe 4.

10. Plusieurs programmes proposés sont considérés importants, notamment en raison de la continuité avec l'offre de services des commissions scolaires. C'est le cas, par exemple, des techniques administratives, des techniques de bureau ou encore du programme intitulé technologie de l'électronique.

11. Le secteur est ciblé, mais non le programme.

Certes, il faut comprendre que, dans un cas comme dans l'autre, il s'agit de projets non définitifs. Malgré leur caractère provisoire, ils illustrent fort bien par ailleurs l'imprécision des besoins de formation et le fait que, contrairement aux intentions exprimées, les problèmes liés à une concurrence accrue entre les établissements du milieu concerné ne sont pas à écarter. Or, cette concurrence déjà grande peut avoir des conséquences importantes notamment sur la viabilité de certains programmes déjà offerts, sur la qualité de la formation dispensée ainsi que sur les conditions de travail des personnels des établissements, et ce, d'autant plus que la capacité d'accueil des établissements existants tend même à s'accroître. Intensifier la concurrence déjà présente ne nous oriente pas vers une saine gestion du réseau. Une telle tendance contribuerait davantage à ce qu'encore plus d'énergie et plus d'argent soient détournés des services directs à la population.

Une sixième raison a trait à l'impact financier de l'un ou l'autre des scénarios. Aucune étude sérieuse n'a été faite concernant les coûts d'achat et de réfection du Collège de L'Assomption. Les données actuellement disponibles sur les coûts possibles d'une telle opération demeurent fragmentaires. Elles laissent donc place à plusieurs inconnues, par exemple, sur la valeur réelle de l'édifice, sur la valeur de sa partie collégiale notamment, sur les coûts liés à l'agrandissement et à la réfection éventuels de l'établissement. Le Collège de L'Assomption estime lui-même à environ dix millions de dollars les coûts d'immobilisation liés à la conversion. L'histoire même récente de telles conversions nous apprend toutefois que les coûts réels peuvent dépasser largement les prévisions, en particulier lorsqu'il est question d'établissements anciens.

Sans entrer dans le détail des coûts, on peut penser, si l'on considère quelques hypothèses¹², qu'on ne pourrait parvenir à implanter un établissement qui saurait répondre aux demandes exprimées par les populations concernées sans investir des sommes considérables. Ces sommes pourraient éventuellement varier entre 16,7 M\$ et 31 M\$ pour les immobilisations, entre 9,5 M\$ et 18,8 M\$ pour le fonctionnement (dépenses récurrentes). Et ce ne sont là que les coûts directs. D'autres coûts sont aussi à prévoir si l'on pense, par exemple, aux impacts possibles sur les programmes existants ou encore sur l'application des conventions collectives¹³. En somme, les coûts sont certainement très élevés, et même encore incomplets ou imprécis, de sorte qu'il ne paraît pas raisonnable que le gouvernement y investisse financièrement à court terme.

Les dernières raisons concernent plus spécifiquement le projet de conversion de la section collégiale du Collège de L'Assomption en cégep public autonome. Comme on l'a rappelé au chapitre 1, dans son

12. Les coûts estimés pour quelques scénarios sont reproduits à l'annexe 5.

13. Deux hypothèses pourraient se réaliser à des coûts moindres. Il s'agit de la seule conversion du Collège de L'Assomption en cégep avec une capacité d'accueil de 1 200 places dans un cas et de 500 places en formation technique dans un centre intégré de formation professionnelle et technique dans l'autre cas. Cependant, de tels scénarios ne semblent pas de nature à répondre vraiment aux attentes exprimées par le milieu.

document sur les orientations ministérielles pour la déconcentration de l'enseignement collégial, le Ministère fixe à 2 500 le nombre minimum d'élèves, du moins en périphérie des grands centres, justifiant l'existence d'un cégep autonome. Le projet de conversion actuel ne répond pas à ce critère. Même s'il arrive au Ministère de déroger à sa propre politique, le Conseil croit qu'elle demeure généralement valable pour justifier des coûts d'infrastructures plus élevés et la diversité ainsi que la viabilité des programmes d'un cégep autonome.

Qui plus est, le Collège lui-même «de par son passé, de par sa tradition, préférerait poursuivre sa vocation comme collège privé, guidé par le dynamisme de son personnel¹⁴». Si le Collège accepte de devenir public c'est, comme il le dit lui-même, pour contrer «la menace de l'implantation d'un service public d'enseignement collégial distinct». Somme toute, il semble bien que le Collège souhaite par dessus tout préserver son projet éducatif, sa tradition pédagogique, la qualité des résultats qu'il atteint, et ce, depuis plus de 160 ans dans des bâtiments qui semblent représenter eux-mêmes un élément de ce que certains intervenants ont appelé «un patrimoine éducatif et culturel»: voilà ce que le Collège semble préférer et qu'il affirme dès les premières pages de son mémoire. Il affirme aussi que la solution la plus rentable et la plus pertinente demeure de continuer à fonctionner selon son modèle administratif et avec une clientèle identique à celle qu'il possède présentement. Or, s'il était démontré qu'il faille investir pour l'enseignement collégial dans le Sud de Lanaudière afin de répondre aux besoins, le Conseil suggérerait plutôt d'augmenter le nombre de places dans les MRC de L'Assomption et des Moulins.

3.2 Concernant les priorités à fixer, notamment dans l'état actuel des finances publiques

En toute circonstance, il importe **de fixer des priorités et de procéder à des choix**: raison de plus, en situation difficile des finances publiques. Ainsi, par exemple, une priorité ne devrait-elle pas consister à conduire le plus grand nombre des étudiantes et étudiants admis jusqu'à la réussite¹⁵? Une autre priorité ne devrait-elle pas être de favoriser l'accès à la formation professionnelle et à la formation technique? Si oui, c'est donc là qu'il faut se donner des moyens appropriés. Ne faudrait-il pas également insister sur l'ensemble des services nécessaires à la vie et à la réussite éducatives à tous les ordres d'enseignement? Si oui, il y va ici d'une attention spéciale à des services de prévention, d'orientation, de pédagogie, d'aide, de soutien, de vie communautaire et à des activités parascolaires. Faut-il investir les sommes encore disponibles dans les services directement liés aux cheminements des étudiantes et étudiants jusqu'à la réussite éducative et dans les services axés sur l'environnement éducatif, plutôt que dans de nouveaux bâtiments et de nouvelles infrastructures administratives? Il y va ici aussi d'une transparence et d'une cohérence à établir dans les choix gouvernementaux. Ce sont de telles questions que nous ont rappelées certains des intervenants, nous indiquant par là que la priorité n'était peut-

14. Collège de L'Assomption, *Mémoire présenté au Conseil supérieur de l'éducation*, 1996, p. 2.

15. Voir, à ce sujet, CSE, *Des conditions de réussite au collégial, Réflexion à partir de points de vue étudiants*, Québec, 1995.

être pas à la multiplication des infrastructures administratives, dont les coûts sont d'ailleurs récurrents, et à l'investissement dans des bâtiments, ce qui vient ajouter au service de la dette.

Tout le monde convient — et l'ensemble des intervenants et intervenantes rencontrés par le Conseil le lui ont rappelé — de **la situation difficile dans laquelle se trouvent les finances publiques** du gouvernement québécois. La démonstration n'est plus à faire. Qu'il suffise simplement de rappeler le sommet socio-économique, récemment convoqué par le gouvernement du Québec, au terme duquel l'ensemble des partenaires a convenu de réduire le déficit gouvernemental d'ici l'an 2000; qu'il suffise aussi d'évoquer le récent dépôt des crédits pour l'année 1996-1997.

Plus spécifiquement, en ce qui concerne le réseau des cégeps, «l'enveloppe fermée», comme on dit, — ce qui est devenu une politique gouvernementale — ne sera manifestement pas ouverte pour qu'on l'y injecte de «l'argent nouveau». On sait, par ailleurs, que cette enveloppe va même connaître des compressions budgétaires sans précédent. Depuis quelques années, les compressions budgétaires ont amené à diminuer des services, jugés par ailleurs importants par l'ensemble des intervenants.

L'enveloppe fermée et les compressions prévues et prévisibles **imposent en outre la rationalisation, la collaboration et la mise en commun**. Nul doute qu'il faille aujourd'hui se concerter, agir en complémentarité, éviter les chevauchements ou les concurrences, partager des ressources et élaborer ensemble des projets communs, qui permettent assurément des économies d'échelle, mais surtout une réponse appropriée aux besoins éducatifs des populations concernées. C'est en ce sens que sont entreprises des actions visant à consolider et à rationaliser la carte des enseignements professionnels et techniques. C'est en cette direction que nous oriente également la nouvelle façon de penser le devis pédagogique au collégial. C'est aussi sur cette base qu'il importe aujourd'hui de repenser les plans de développement des cégeps.

* *
*

Ainsi, même si l'analyse de certains paramètres indique qu'il pourrait être pertinent de créer un établissement public d'enseignement collégial dans le Sud de Lanaudière, le Conseil pense qu'il y a des raisons importantes pour ne pas donner suite aujourd'hui, tant au projet de conversion de la section collégiale du Collège de L'Assomption en cégep public autonome qu'au projet de campus du Cégep Joliette-De Lanaudière. Ces raisons sont liées, d'une part, à des facteurs de pertinence et d'impact pour la région de Lanaudière, voire pour la grande région incluant Laurentides, Laval, Lanaudière et l'Est de l'île de Montréal, d'autre part, à la nécessité de fixer des priorités collectives, tout particulièrement dans le contexte actuel des finances publiques.

QUELQUES ACTIONS À PRIVILÉGIER

S'il pense qu'il est opportun de ne pas donner suite actuellement à l'implantation d'un établissement collégial dans le Sud de Lanaudière, le Conseil ne croit pas pour autant qu'il n'y ait rien à faire pour l'avenir. C'est en ce sens qu'il propose ici quelques pistes d'action. Ces actions concernent, d'une part, une étude plus poussée et une meilleure lecture des besoins de formation et, d'autre part, la concertation, notamment autour de la voie du centre intégré, de la recherche de moyens de transport plus efficaces et d'ententes pour une offre de points de services de formation qui pourrait éventuellement déboucher sur la création d'un centre d'études collégiales ou d'un campus.

4.1 L'analyse des besoins de formation

L'une des premières actions à privilégier réside certainement dans **une meilleure lecture des besoins de formation dans la région**. Les intervenants qui se sont fait entendre devant le Conseil sont généralement d'avis qu'il y a des besoins de formation à combler par l'implantation d'un éventuel établissement collégial public dans le Sud de Lanaudière. Mais on éprouve quelque difficulté à être précis sur la nature des besoins. Dans l'ensemble de la documentation, on ne trouve pas d'indications très claires sur l'orientation à donner à une nouvelle offre de formation collégiale.

Dans le plan stratégique du Conseil de développement régional de Lanaudière¹, la formation est présentée comme un outil favorisant l'employabilité et la consolidation des emplois. On mentionne, entre autres, l'importance de diminuer le décrochage et de développer, dans la formation générale, une culture d'entrepreneurship. On nomme également des secteurs qui ont identifié certains besoins de formation: par exemple, foresterie, tourisme, industrie manufacturière, agriculture et industrie environnementale. En plus, on dit souhaiter de la formation dans des secteurs où l'on voudrait développer des créneaux d'excellence, telles les nouvelles technologies.

Il importe que des études plus poussées soient faites pour mieux circonscrire les besoins de formation actuels et futurs de l'ensemble de la région. Même si le projet se discute depuis plusieurs années, on doit constater que les besoins de formation sont encore insuffisamment cernés. L'étude d'impact réalisée par le MEQ s'appuie, pour sa part, sur un scénario dans lequel la formation préuniversitaire domine alors que, pour beaucoup d'acteurs, il est d'abord question de formation professionnelle et technique dans le Sud de Lanaudière. Ajoutons également que le fait d'estimer les besoins réels de la population à partir des inscriptions actuelles présente d'importantes limites. Ce n'est pas parce que les jeunes s'inscrivent actuellement majoritairement en formation préuniversitaire que leurs besoins et ceux de la région sont nécessairement de cet ordre. Il y a donc lieu de penser que des études plus approfondies, menées tant en région qu'au ministère de l'Éducation, seraient pertinentes pour l'avenir du dossier.

1. Conseil de développement régional de Lanaudière, *Plan stratégique. Région Lanaudière*, 1995.

On peut aussi croire avec raison qu'une carte enrichie de formation professionnelle et technique, répondant aux besoins de la région, aurait un pouvoir d'attraction pour les jeunes. Cependant, il ne faut se faire aucune illusion : le phénomène d'attraction vers l'île de Montréal va demeurer, car il tient à d'autres facteurs qu'au type de formation dispensée dans le Sud de Lanaudière. En outre, aucune région ou sous-région près de la Métropole — comme partout ailleurs, en fait — ne peut offrir une multitude de programmes lui permettant de contrer significativement l'attraction qu'exercent les établissements situés dans un grand centre, telle l'île de Montréal².

4.2 L'optique de la concertation régionale

Il paraît souhaitable au Conseil **que les partenaires de l'ensemble de la région de Lanaudière se concertent sur différents aspects du développement de leur région impliquant l'enseignement collégial**. Le Conseil pense ici à la concertation entre les établissements collégiaux du secteur public et du secteur privé, entre le cégep et les commissions scolaires, entre le cégep, les municipalités régionales de comté, les municipalités, le conseil de développement régional et les autres intervenants socioéconomiques. Les partenaires auraient avantage à se concerter dans l'optique du développement de toute la région et non sous l'angle d'une compétition entre deux sous-régions. Une vision du développement centrée sur une seule sous-région établit forcément la compétition entre le Nord et le Sud et empêche de proposer aux décideurs politiques un projet cohérent du développement de l'ensemble de la région de Lanaudière. Par exemple, un secteur comme celui de la MRC de Montcalm a paru négligé, aux yeux du Conseil : c'est pourtant là que se situe le plus faible taux de passage aux études collégiales, situation pouvant renforcer le sentiment d'un besoin de services collégiaux accrus dans la région de Lanaudière. Dans ce qui suit, le Conseil suggère trois domaines d'actions concertées à privilégier.

4.3 Le centre intégré

Le centre intégré de formation professionnelle et de formation technique situé à Terrebonne demeure une voie innovatrice à explorer en concertation, en tenant compte de certains facteurs, cependant. D'abord, s'il paraît souhaitable d'harmoniser les cartes de la formation professionnelle et de la formation technique dans le Sud de Lanaudière, cela doit être fondé sur la lecture des besoins et cela ne doit pas se faire au détriment de la carte des enseignements professionnels et techniques mise au point pour les établissements de la grande région de Laval, Laurentides, Lanaudière et pour ceux de l'Est de l'île de Montréal. Il faut ensuite être conscient que le fait de dissocier la formation préuniversitaire de la formation technique — ce qu'implique un centre intégré — pourrait inciter à remettre en cause la vocation actuelle des cégeps. Enfin, il faut s'interroger

2. Un récent sondage réalisé par Les sondages BAROMÈTRE (Groupe-conseil René Pelletier inc.), en mars 1996 auprès de la population des MRC des Moulins et de L'Assomption, indiquait que 63% des répondants considéraient que la conversion de la partie collégiale du Collège de L'Assomption en cégep auquel serait rattaché un campus technique à Terrebonne représenterait une bonne décision. Cependant, moins de 50% reconnaissaient qu'ils choisiraient pour leurs enfants le Cégep de L'Assomption. À peine 27% des répondants de la MRC des Moulins feraient un tel choix, la majorité d'entre eux privilégiant plutôt les autres cégeps des environs.

aussi sur les moyens de maintenir la place essentielle de la formation générale de niveau collégial et un lien organique entre la partie collégiale du centre intégré et un cégep existant.

4.4 Le transport en commun

Les partenaires de la région de Lanaudière — notamment les MRC, les municipalités, les associations de parents, les établissements scolaires et les représentants du monde économique — ont tout intérêt à **se concerter également sur la question du transport en commun conduisant aux cégeps**. Dans une région comme Lanaudière, située à proximité de Montréal, de Laval et des Laurentides, le problème de l'accès au collégial se pose plus en termes de disponibilité du transport en commun que de celle des services d'enseignement collégiaux. Par conséquent, une solution moins coûteuse, dans la présente conjoncture, paraît se trouver du côté du transport plutôt que dans la création de nouveaux cégeps, campus ou centres d'études. Dans ce contexte, il serait utile que les partenaires de la région s'entendent sur des moyens de faciliter le transport des élèves qui poursuivent des études collégiales. Tout particulièrement, s'ils désirent garder les jeunes dans leur région, des ententes entre les municipalités et les deux collèges situés sur le territoire seraient souhaitables et devraient porter sur les manières les plus efficaces de faire la navette entre les différentes municipalités, les collèges et leurs points de service. Évidemment, l'établissement de telles ententes avec les cégeps de la grande région — qui inclut aussi Laval et Laurentides — qui accueillent un nombre significatif d'élèves, notamment en formation technique, semble aussi une piste à retenir.

4.5 Des points de service

Dans une période de difficultés et de compressions dans les dépenses publiques, tous conviendront que la mise en commun des ressources devient de plus en plus une voie obligée non seulement entre les établissements d'enseignement, mais également avec les municipalités et le monde économique. En ce sens, il paraît souhaitable que les partenaires de Lanaudière — collèges, commissions scolaires, MRC, municipalités, organismes communautaires et économiques — **se concertent sur les manières de rendre disponibles de nouveaux points de service** en formation collégiale, en lien avec la lecture des besoins de formation. De telles ententes ont déjà commencé à exister et à donner des résultats concrets. Ainsi, au cours des dernières années, le Cégep Joliette-De Lanaudière a établi des ententes avec certaines commissions scolaires pour offrir des formations dans des locaux en dehors du cégep. Le Collège de L'Assomption a aussi créé certains liens avec des commissions scolaires pour offrir de tels services. Les gens de la région de Lanaudière ont de toute évidence intérêt à pousser plus loin et à rendre plus systématique ce genre de partenariat entre les responsables scolaires et entre ceux-ci et les autres partenaires socio-économiques de la région. Dans une meilleure conjoncture financière, sous la poussée des clientèles intéressées et sur la base d'une analyse plus serrée des besoins, ces points de services pourraient éventuellement se transformer en centres d'études collégiales, voire en campus.

CONCLUSION

Certains facteurs — un souhait partagé par plusieurs acteurs régionaux, un bassin de population, une clientèle potentielle, un problème de temps lié au transport et une contribution possible au développement régional — indiquent qu'il pourrait être pertinent de créer dans le Sud de Lanaudière un établissement public d'enseignement collégial.

Cependant,

- compte tenu de l'absence de consensus des organismes nationaux et régionaux concernant à la fois l'existence d'un tel établissement et son scénario de développement;
- compte tenu de l'imprécision de la lecture des besoins réels de formation;
- compte tenu du taux de passage au collégial des élèves en provenance des territoires des commissions scolaires concernées et de leur accès réel aux études collégiales;
- compte tenu de l'offre de formation diversifiée des cégeps environnants;
- compte tenu de la bonne capacité d'accueil des cégeps environnants, à court et à moyen termes;
- compte tenu de l'impact prévisible, mais encore mal mesuré, de la création d'un établissement public d'enseignement collégial sur la clientèle et les programmes des cégeps environnants;
- compte tenu de l'impact financier de l'un ou l'autre des scénarios;
- compte tenu du fait que le projet de conversion de la section collégiale du Collège de L'Assomption ne répond pas au critère ministériel justifiant la création d'un cégep autonome, du moins en périphérie des grands centres;
- compte tenu de l'exigence de fixer des priorités, d'effectuer des choix, de rationaliser et même de prendre en considération, dans toute décision coûteuse, les priorités pour l'ensemble du système éducatif, notamment dans la situation difficile dans laquelle se trouvent les finances publiques;

le Conseil

1. **recommande à la ministre de l'Éducation de ne pas donner suite au projet de conversion de la section collégiale du Collège de L'Assomption en cégep public autonome ;**
2. **recommande à la ministre de l'Éducation de procéder, avec les acteurs concernés de la région, à des études plus poussées sur les besoins de formation dans le Sud de Lanaudière et sur les impacts des différents scénarios présentés, et ce, avant de donner suite à tout autre projet impliquant la création d'un centre ou d'un campus.**

Dans l'optique d'actions prioritaires à poursuivre en région pour le progrès du dossier, le Conseil

- 3. incite l'ensemble des partenaires de la région de Lanaudière à se concerter davantage sur différents aspects du développement de leur région impliquant l'enseignement collégial, notamment le développement du centre intégré, le transport en commun et l'établissement de nouveaux points de services.**

ANNEXES

Québec, le 13 février 1996

Madame Judith Newman
Vice-présidente
Conseil supérieur de l'éducation
2050, boulevard René-Lévesque ouest
SAINTE-FOY (Québec) G1V 2K8

Madame la Vice-présidente,

Le Gouvernement envisage de créer un cégep à L'Assomption en rendant publique la section collégiale du Collège de L'Assomption. Conformément à l'article 9 de sa loi constitutive, je demande donc au Conseil supérieur de l'éducation de me donner un avis sur la création de ce nouvel établissement public d'enseignement collégial. Je lui saurais gré de me remettre cet avis au plus tard à la fin d'avril 1996.

Je m'attends à ce que, fidèle à ses pratiques éprouvées, le Conseil consulte et entende les organismes désireux de s'exprimer sur cette question. Et j'ai demandé au personnel du Ministère d'être à votre disposition pour vous fournir les données techniques dont vous pourriez avoir besoin dans la préparation de cet avis.

Je vous prie d'agréer, Madame la Vice-présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

PALLINE MAROIS

ANNEXE 2

PERSONNES AYANT PARTICIPÉ AUX CONSULTATIONS DU COMITÉ SUR LE PROJET DE CRÉATION D'UN CÉGEP À L'ASSOMPTION LES 13 ET 14 MARS 1996, À MONTRÉAL

- Madame Jocelyne Caron, députée de Terrebonne
- Madame Francine Dyon, Madame Marie-Laure Elliot et Monsieur Jean Des Lierres, Commission scolaire des Manoirs ;
- Monsieur Michel Brisson et Madame Hélène Massé, Regroupement des collèges publics de Laval-Laurentides-Lanaudière ;
- Monsieur Donald Fortin, Monsieur Jacques Poliquin, Madame Claire Gendron, Madame Flavie Trudel, Monsieur Claude Saint-Cyr, Monsieur Michel Bouffard et Monsieur François Laurier, Cégep Joliette-De Lanaudière et Syndicat des enseignants ;
- Monsieur André Gauthier, Monsieur Claude Giguère et Madame Lucette Whitton, Commission scolaire Le Gardeur ;
- Monsieur Daniel Fricker, Fédération des professionnelles et professionnels des cégeps du Québec ;
- Monsieur Robert Toupin et Monsieur Roger Carrier, MRC de L'Assomption ;
- Monsieur Thomas Duzyk, Comité d'implantation du campus collégial dans le Sud de Lanaudière ;
- Monsieur Michel Brisson et Monsieur André Trudel, Cégep Montmorency ;
- Monsieur Claude Chayer, Monsieur Richard Gendron et Madame Francine Senécal, Cégep Lionel-Groulx ;
- Monsieur Alain Buissières, Monsieur Michel Chaillon, Association des professionnelles et professionnels des collèges du Québec ;
- Monsieur Réal Trottier et Madame Nicole Fortin, Fédération des enseignants de cégeps ;
- Monsieur Pierre Léonard et Madame Francine Forget, Fédération des cégeps ;
- Madame Ginette Sheehy et Monsieur Gérard Charbonneau, Fédération autonome du collégial ;
- Monsieur Michel Bouffard et Monsieur Jean Perron, Association des cadres des collèges du Québec ;
- Madame Lise Brouillette, Société régionale de développement économique Des Moulins ;
- Monsieur Gilles Lévis, Monsieur Alain Larue, Monsieur Jean Chevrette et Madame Hélène Gaboury, Coalition régionale du Cégep Joliette-De Lanaudière ;
- Monsieur Irénée Forget, MRC des Moulins ;
- Madame Jocelyne Cantin, Monsieur Jean-Paul Provost et Monsieur Michel Goulet, Syndicat des enseignants du Collège de L'Assomption ;
- Madame Marjolaine Côté et Monsieur Camil Bélisle, Fédération des employées et employés des services publics ;
- Monsieur Jean-Denis Asselin et Monsieur Raymond Deschamps, Cégep de Saint-Jérôme ;

TABLEAUX

Tableau 1
Comparaison des taux de scolarisation des jeunes de 15-24 ans
ayant au moins 9 à 13 ans de scolarité avec certification ou diplôme

	Ensemble du Québec		MRC L'Assomption	MRC Montcalm	MRC des Moulins
Au moins 9-13 ans de scolarité avec certificat ou diplôme	591 340	63,8	6 800	1 885	6 790
Études universitaires avec au moins un diplôme de 1 ^{er} cycle	39 355	4,2	275	50	225
Total de la population des 15-24 ans	926 925	100,0	11 310	3 760	11 800
			100,0	100,0	100,0

Source : MEQ, Projet d'ouverture d'un établissement [...], op. cit., annexe 1, tableau 3.

Tableau 2
Prévision du nombre d'inscrits en 4^e et 5^e secondaire général des commissions scolaires
visées par le projet d'implantation

Commission scolaire	Observation	Prévisions													
		1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Des Manoirs	761	763	920	796	838	799	800	827	878	863	849	908	1 029	1 113	1 091
Cascades-l'Achigan	355	363	344	368	387	454	426	450	450	423	481	511	566	686	714
Le Gardeur	1 026	1 032	1 088	1 063	1 171	1 082	1 079	1 129	1 070	1 101	1 084	1 073	1 257	1 357	1 380
TOTAL	2 142	2 158	2 352	2 227	2 396	2 335	2 305	2 406	2 398	2 387	2 414	2 492	2 852	3 156	3 165

Source : MEQ, Projet d'ouverture d'un établissement [...], op. cit., annexe 1, tableau 1.

Tableau 3
Calcul des nouveaux inscrits au collégial selon les taux de passages respectifs observés
au cours des trois dernières années (1993 à 1995)

Commission scolaire	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Des Manoirs	515	592	594	716	619	652	622	622	643	683	671	661	706	801	868
Ajout de l'effectif généralisé par Les Écoles	197	227	227	274	237	250	238	238	246	262	257	253	271	307	332
Cascades-l'Achigan	190	222	227	215	230	242	284	266	281	281	264	301	319	354	429
Le Gardeur	620	708	712	751	733	808	747	745	779	738	760	748	740	867	936
TOTAL	1 523	1 749	1 760	1 956	1 820	1 952	1 890	1 872	1 950	1 964	1 953	1 962	2 037	2 328	2 563

Taux de passage moyen des trois dernières années: Des Manoirs (77,8%); Cascades-l'Achigan (62,5%); Le Gardeur (69,0%).

Source: MEQ, Projet d'ouverture d'un établissement [..], op. cit., annexe 1, tableau 2.

Tableau 4
Prévisions de l'effectif étudiant au collégial

CÉGEPs	Effectif réel		Prévisions										
	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004		
Joliette - De Lanaudière	2 245	ND	2 282	2 340	2 393	2 436	2 382	2 338	2 306	2 206	2 172		
Saint-Jérôme	3 252	ND	3 631	3 762	3 955	4 023	4 000	4 029	4 023	4 046	4 120		
Lionel-Groulx	3 441	ND	3 706	3 876	4 039	4 046	4 012	4 002	3 995	3 986	3 986		
Montmorency	4 987	5 089	5 089	5 051	5 160	5 122	4 988	4 954	4 930	4 887	4 810		
Marie-Victorin	2 853	3 208	3 300	3 334	3 371	3 346	3 273	3 212	3 186	3 175	3 167		
Ahuntsic	6 281	6 459	6 511	6 534	6 582	6 553	6 484	6 393	6 337	6 312	6 287		
Bois-de-Boulogne	3 220	3 084	3 276	3 314	3 352	3 346	3 277	3 236	3 229	3 203	3 186		
Maisonneuve	5 226	5 398	5 511	5 469	5 462	5 418	5 299	5 190	5 161	5 144	5 131		
Rosemont	2 885	2 878	2 918	2 895	2 906	2 886	2 815	2 760	2 746	2 739	2 725		

Source : Système informatisé des prévisions de l'effectif étudiant au collégial (SIPFEC), DGEC, MEQ.

Tableau 5
Taux de passage au collégial des élèves en provenance
des territoires des trois commissions scolaires

Commission scolaire	Taux de passage au cours des trois dernières années (%)
Des Manoirs	77,8
Cascades-l'Achigan	62,5
Le Gardeur	69,0
Ensemble du Québec	69,6

Source : MEQ, Projet d'ouverture d'un établissement [...], op. cit., p. 9.

FORMATION TECHNIQUE PROPOSÉE

- Formation technique proposée, en mars 1995, dans le cadre d'un projet de campus rattaché au Cégep Joliette-De Lanaudière et accueillant 1 314 élèves, soit 565 au préuniversitaire et 749 au technique¹.

Secteur 1 Administration, commerce et informatique

410.12 Techniques administratives

420.01 Techniques de l'informatique (de gestion)

Secteur 2 Agriculture et pêches

153.03 Horticulture ornementale

Secteur 7 Bâtiments et travaux publics

230.01 Cartographie

Secteur 8 Environnement et aménagement du territoire

147.01 Techniques du milieu naturel

222.01 Techniques d'aménagement du territoire

Secteur 9 Électrotechnique

243.03 Électronique

Secteur 19 Santé

180.01 Soins infirmiers

1. Données extraites du *Mémoire du Cégep Joliette-De Lanaudière relatif au projet de créer un cégep à L'Assomption, en rendant publique la section collégiale du Collège de L'Assomption*, annexe 6, p.6.

-
- Formation technique proposée, en juin 1995, dans le cadre d'un projet de création d'un nouveau cégep par la conversion de la partie collégiale du Collège de L'Assomption (1 200 places) et l'implantation d'un établissement satellite du Cégep dans un centre intégré de formation professionnelle et technique². On y prévoyait alors un effectif collégial de 826 élèves tous inscrits en formation technique.

Secteur 1 Administration, commerce et informatique

410.12 Techniques administratives (gestion internationale)

412.02 Techniques de bureau

Secteur 4 Arts

570.03 Design d'intérieur

Secteur 6 Chimie et biologie

à déterminer (domaine de l'environnement)

Secteur 7 Bâtiments et travaux publics

221.01 Techniques de l'architecture

Secteur 9 Électrotechnique

221.01 Électrodynamique

243.03 Technologie de l'électronique

Secteur 11 Fabrication mécanique

241.12 Techniques de transformation des matières plastiques

Secteur innovateur relié à l'autoroute électronique (installation, entretien, réparation et gestion des systèmes).

2. Données extraites du document intitulé: *Campus Lanaudière Sud, Centre intégré de formation professionnelle et technique, projet préliminaire, orientations, devis pédagogique, modalités de gestion*, Terrebonne, juin 1995, 8p.

COÛTS ESTIMÉS¹ DE QUELQUES SCÉNARIOS

1) Création d'un nouveau cégep par la conversion de la partie collégiale du Collège de L'Assomption (1 200 places)

Conversion en cégep de la partie collégiale du Collège de L'Assomption :

- immobilisations 10 000 000 \$
- fonctionnement 9 346 000 \$ - 5,5 M\$ subv. ens. privé

2) Création d'un nouveau cégep par la conversion de la partie collégiale du Collège de L'Assomption (1 200 places) et l'implantation d'un campus du Collège à Terrebonne (1 400 places)

Conversion en cégep de la partie collégiale du Collège de L'Assomption :

- immobilisations 10 000 000 \$
- fonctionnement 9 346 000 \$

Campus à Terrebonne (1 400 places) :

- immobilisations 18 000 000 \$
- fonctionnement 9 500 000 \$

Total: 2 600 places

- immobilisations 28 000 000 \$
- fonctionnement 18 846 000 \$ - 5,5 M\$ subv. ens. privé

3) Création d'un nouveau cégep par la conversion de la partie collégiale du Collège de L'Assomption (1 200 places) et l'implantation d'un établissement satellite du Cégep dans un centre intégré de formation professionnelle et technique (425 places).

Conversion en cégep de la partie collégiale du Collège de L'Assomption (1 200 places) :

- immobilisations 10 000 000 \$
- fonctionnement 9 346 000 \$

Formation collégiale (425 places) rattachée au centre de formation professionnelle et technique :

- immobilisations 6 750 000 \$
- fonctionnement 3 000 000 \$ moins de

Total: 1 625 places

- immobilisations 16 750 000 \$
- fonctionnement 12 346 000 \$ - 5,5 M\$ subv. ens. privé

1. À partir de données extraites du document suivant: *Simulation des coûts associables à la formation d'élèves de l'ordre collégial sur la base des règles d'allocation FABES 1994-1995*, Ministère de l'Éducation, Direction générale de l'enseignement collégial, tableau 4. Aux coûts estimés des scénarios 1, 2, 3 et 4, on devra sans doute ajouter des coûts de réfection des bâtiments.

4) Implantation de deux campus rattachés au Cégep de Joliette, un à L'Assomption (1 200 places) et un autre à Terrebonne (1 400 places).

Campus à L'Assomption (1 200 places par la conversion de la partie collégiale du Collège):

- immobilisations 10 000 000 \$
- fonctionnement 8 300 000 \$

Campus à Terrebonne (1 400 places):

- immobilisations 18 000 000 \$
- fonctionnement 9 500 000 \$

Total: 2 600 places

- immobilisations 28 000 000 \$
- fonctionnement 17 800 000 \$ - 5,5 M\$ (subv. ens. privé)

5) Implantation de deux campus rattachés au Cégep de Joliette, un à Terrebonne (entre 800 et 900 places) et un autre à Repentigny (entre 600 et 700 places).

Campus à Terrebonne (850 places):

- immobilisations 12 500 000 \$
- fonctionnement 6 000 000 \$

Campus à Repentigny (650 places):

- immobilisations 8 000 000 \$
- fonctionnement 4 000 000 \$

Total: 1 500 places

- immobilisations 20 500 000 \$
- fonctionnement 10 000 000 \$

6) Implantation d'un seul campus rattaché au Cégep de Joliette et situé à Terrebonne (2 000 places).

Campus à Terrebonne (2 000 places):

- immobilisations 31 000 000 \$
- fonctionnement 13 135 000 \$

7) Implantation d'un seul campus rattaché au Cégep de Joliette et situé à Terrebonne (1 400 places).

Campus à Terrebonne (1 400 places):

- immobilisations 18 000 000 \$
- fonctionnement 9 500 000 \$

**Simulation des coûts associables à la formation d'élèves de l'ordre collégial
sur la base des règles d'allocation FABES 1994-1995**

Nombre d'élèves	Fixes	Activités (A)	Fonctionnement des bâtiments (B)	Enseignants (E)	Total des subventions de fonctionnement	Normes d'investissements	Total des subventions de fonctionnement & d'investissement récurrentes	Coûts de construction non récurrents
CÉGEP								
1 000	1 701 300	1 097 500	598 959	4 293 500	7 691 259	400 000	8 091 259	18 230 000
1 200	1 701 300	1 317 600	693 440	5 153 600	8 865 940	480 000	9 345 940	20 600 000
1 500	1 701 300	1 664 880	847 514	6 516 020	10 729 814	495 000	11 224 814	24 900 000
2 000	1 701 300	2 205 190	1 096 069	8 626 810	13 629 369	580 000	14 209 369	31 000 000
3 000	1 701 300	3 308 130	1 541 170	12 933 870	19 484 470	870 000	20 354 470	44 800 000
CAMPUS								
1 000	1 015 900	1 076 000	433 400	4 200 000	6 725 300	350 000	7 075 300	14 000 000
1 500	1 015 900	1 614 000	650 100	6 300 000	9 580 000	525 000	10 105 000	19 400 000
2 000	1 015 900	2 152 000	868 800	8 400 000	12 434 700	700 000	13 134 700	31 000 000
CENTRE DE FORMATION COLLÉGIALE*								
500	426 200	538 000	216 700	2 100 000	3 280 900	175 000	3 455 900	6 750 000

Remarques:

Les coûts reliés à l'administration (centre, campus ou cégep) sont associables aux Fixes. Les allocations pour les activités (A), pour le fonctionnement des bâtiments (B) et pour le financement des enseignants (E) sont associables aux services directs à l'élève.

* Selon les orientations ministérielles en matière de déconcentration, l'effectif maximal d'un centre est de 500 élèves. Un établissement de plus de 500 élèves est un campus et un établissement de plus de 2 500 élèves est un cégep.

Source: MEQ, DGEC, février 1995.

MEMBRES DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

Membres

NEWMAN, Judith
Vice-présidente du Conseil
Montréal

AUBERT CROTEAU, Madeleine
Conseillère en éducation chrétienne
Commission scolaire de Victoriaville
Victoriaville

AUROUSSEAU, Chantal
Étudiante au doctorat et chargée de
cours
Université du Québec à Montréal
Montréal

BOUTIN, Nicole
Directrice des études
Cégep Montmorency
Outremont

GAGNON, Jean
Enseignant
Collège de Lévis
Lévis

GATINEAU, Marie-Claude
Directrice régionale
Commission des écoles protestantes
du Grand Montréal
Westmount

GIRARD, Pierre-Nicolas
Directeur
Les Fédérations de l'Union des
producteurs agricoles de la région
de Québec
Québec

HARRIS, Richard
Professeur titulaire
Département de physique
Université McGill
Lachine

LAGACÉ, Paul
Directeur d'école primaire
Commission scolaire Taillon
Saint-Hubert

LAJOIE, Jean
Enseignant
Commission scolaire Laure-Conan
Pointe-au-Pic

MARTEL, Bernard
Professeur
Collège de l'Abitibi-Témiscamingue
Rouyn-Noranda

McNICOLL, Claire
Vice-rectrice aux affaires publiques
Université de Montréal
Westmount

MONTICONE, Pietro
Enseignant
Commission des écoles catholiques
de Montréal
Lorraine

ROBICHAUD, Émile
Président
OIKOS, ressourcement et formation
Laval

ROY-GUÉRIN, Marie Lissa
Conseillère pédagogique
Commission scolaire Outaouais-Hull
Gatineau

SYLVAIN DUFRESNE, Berthe
Spécialiste de musique au primaire
Commission scolaire La Jeune
Lorette
Québec

TREMBLAY, Hélène
Rectrice par intérim et vice-rectrice
à l'enseignement et à la recherche
Université du Québec à Rimouski
Rimouski

Cinq sièges vacants

Membres d'office

CÔTÉ, Guy

Président du Comité catholique
Laval

FRANCIS-FAY, Judy

Présidente du Comité protestant
Chicoutimi

Membres adjoints d'office

LUCIER, Pierre

Sous-ministre
Ministère de l'Éducation

CADRIN-PELLETIER, Christine

Sous-ministre associée pour la foi
catholique
Ministère de l'Éducation

HAWLEY, Grant C.

Sous-ministre associé pour la foi
protestante
Ministère de l'Éducation

Secrétaires conjoints

DURAND, Alain

PROULX, Jean

**LISTE DES PUBLICATIONS RÉCENTES
ET ENCORE DISPONIBLES DU
CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION***

AVIS

- Pour un développement intégré des services éducatifs à la petite enfance : de la vision à l'action (1996)** 50-0408
- La Réussite à l'école montréalaise : une urgence pour la société québécoise (1996)** 50-0407
- Pour la réforme du système éducatif : dix années de consultation et de réflexion (1995)** 50-0406
- Des conditions de réussite au collégial : réflexion à partir de points de vue étudiants (1995)** 50-0405
- Une école primaire pour les enfants d'aujourd'hui (1995)** 50-0403
- Pour une gestion de classe plus dynamique au secondaire (1995)** 50-0402
- Le Partenariat : une façon de réaliser la mission de formation en éducation des adultes (1995)** 50-0401
- Le Projet de modifications au règlement sur le régime pédagogique des études collégiales (1995)** 50-0400
- La Création d'un établissement d'enseignement collégial francophone dans l'Ouest de l'île de Montréal (1995)** 50-0399
- Rénover le curriculum du primaire et du secondaire (1994)** 50-0397
- L'Enseignement supérieur et le développement économique (1994)** 50-0396
- Vers un modèle de financement en éducation des adultes (1993)** 50-0394
- Le Régime pédagogique pour l'éducation des adultes dans les commissions scolaires (1994)** 50-0393
- Des conditions pour faire avancer l'école (1993)** 50-0391
- Pour un accueil et une intégration réussis des élèves des communautés culturelles (1993)** 50-0390
- L'Enseignement supérieur : pour une entrée réussie dans le XXI^e siècle (1992)** 50-0388
- Évaluer les apprentissages au primaire : un équilibre à trouver (1992)** 50-0387

* Envoi sur demande.

<hr/>	
Accroître l'accessibilité et garantir l'adaptation – L'éducation des adultes dix ans après la commission Jean (1992)	50-0386
En formation professionnelle : l'heure d'un développement intégré (1991)	50-0384
La Formation professionnelle au secondaire : faciliter les parcours sans sacrifier la qualité (1991)	50-0383
RAPPORTS ANNUELS SUR L'ÉTAT ET LES BESOINS DE L'ÉDUCATION	
1994/1995 Vers la maîtrise du changement en éducation	50-0162
1993/1994 Les Nouvelles Technologies de l'information et de la communication : des engagements pressants	50-0160
ÉTUDES ET RECHERCHES	
La Concomitance de la formation générale et de la formation professionnelle au secondaire (1996)	50-2084
L'École montréalaise et son milieu : quelques points de repère (1996)	50-2083
L'Alternance en formation professionnelle au secondaire : défis, limites et conditions de réalisation (1995)	50-2082
Vers un nouveau parcours de formation professionnelle au secondaire : contexte et enjeux (1995)	50-2081
L'Éthique dans la recherche universitaire : une réalité à gérer (1993)	50-2080
Courants d'idées actuels en éducation des clientèles scolaires multiethniques (1993)	50-2079

Édité par le Conseil supérieur de l'éducation
2050, boul. René-Lévesque Ouest,
4^e étage, Sainte-Foy, G1V 2K8
Tél.: (418) 643-3851
(514) 873-5056